

# Mairie de Lantenay

## Conseil municipal

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2016

Convocation du : 11 / 01 / 2016

Présents : H. LEROY, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, D. BRUNET, S. GILGENKRANTZ, A. GUILLOT – SUDAN, J. MARCHAS, J.P. MIALON, C. PELLEGRINI, F. RONDOT, A. SAVRE.

Excusé : Aucun

#### SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. LE MAIRE

### **1) Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs – Année 2015**

Les comptes administratifs et les comptes de gestions étant rigoureusement identiques, il sera procédé à un seul vote. M. le Maire présente les comptes administratifs et répond aux questions des conseillers.

Il précise que le résultat de clôture joint présente un déficit d'investissement au budget principal de - **59 737.47** euros compensé par un excédent de fonctionnement de **71 739.16** euros.

Tous les autres budgets sont en excédent sauf le budget de fonctionnement « assainissement » en déficit de - **1 214.58** euros.

Sous la présidence de M. le Premier Adjoint, ces comptes sont mis au vote et adoptés à l'unanimité, chapitre par chapitre. M. Stéphane GILGENKRANTZ, arrivé après la présentation des comptes administratifs, n'a pas pris part au vote.

À la suite du vote, M. le Maire présente les documents transmis par la Perception, montrant la situation financière de la commune. Il apparaît que si cette situation est saine (la commune n'est plus endettée), sa marge de manœuvre se réduit fortement, en raison principalement de la baisse importante des dotations de l'État.

### **2) Bois – Achat de parcelles**

- Les deux parcelles B43 (de 3000 m<sup>2</sup>, située à LANTENAY) et B16 (de 1,34 Ha, située à OUTRIAZ) sont mises en vente : la commune de LANTENAY est prioritaire pour les acheter car elle possède des parcelles adjacentes. Les prix demandés sont de 600 € pour la parcelle B43 et de 2000 € pour la parcelle B16. Les deux parcelles, bien que d'un accès peu facile, possèdent des bois intéressants. C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'en porter acquéreur.
- L'Office National de Forêts (ONF) propose de réaliser des travaux à LANTENAY en 2016, pour un montant total de **4590** €, alors que certains travaux prévus en 2015 n'ont pas encore été réalisés. Sur proposition de M. le Premier Adjoint, et pour tenir compte de l'absence de vente de bois en 2015, il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition. La commune attendra d'avoir à nouveau des recettes sur son budget bois pour entreprendre des travaux forestiers.
- À l'occasion des travaux pour la construction du réseau d'assainissement, des coupes de bois ont dû être réalisées. Par délibération, le Conseil Municipal valide la vente de ces bois en grumes à M. VUCHERE, pour **20** € / m<sup>3</sup>.

### 3) Projets d'investissement 2016

Le budget « Investissement » se montera à 20000 € en 2016. Il est convenu d'attendre le second trimestre avant de décider d'entreprendre d'éventuels travaux d'investissement, pour pouvoir faire face à d'éventuels imprévus (comme ce fut le cas en 2015 pour le pont de la voie du tram). Après en avoir délibéré et avoir procédé à un vote, le Conseil Municipal décide que les travaux suivants seront réalisés en priorité, dans la mesure des moyens de la commune :

- 1 – Rénovation de la toiture du logement de la Poste (19738.03 € devis 2015)
- 2 – Réparation de la main courante sur le pont de la voie du tram (1944.00 € devis 2015)
- 3 – Construction d'un abribus près de la Poste (à chiffrer)

### 4) Eau / Assainissement – Avancement des travaux

Deux réunions de chantier ont déjà eu lieu. En raison d'une météo défavorable, le début des travaux a été retardé, mais les canalisations existantes ont été repérées et le tracé réalisé.

Plusieurs problèmes sont apparus :

- Pont d'OUTRIAZ : aucune demande n'a été déposée auprès de la DDT pour pouvoir y fixer la canalisation permettant de raccorder le réseau d'assainissement de LANTENAY à la station d'épuration d'OUTRIAZ. Or, après la visite de M. MONNIER de la DDT, il apparaît que ce pont n'est pas en bon état, et qu'une telle demande a toutes les chances d'être rejetée. La demande a néanmoins été déposée, mais d'autres solutions de raccordement sont à l'étude. La première, probablement très onéreuse, prévoit le passage de la canalisation sous la rivière et la pose d'une pompe de relèvement. La seconde consisterait en la construction d'un aqueduc au-dessus de la rivière ; son incidence financière serait sans doute beaucoup moins importante. Un chiffrage a été demandé au cabinet Merlin.
- Il a également été demandé au cabinet Merlin de modifier le tracé du réseau d'assainissement pour pouvoir raccorder plus simplement et à moindres frais deux habitations situées chemin de la LOVIÈRE. Cette solution permettrait de réduire la longueur du réseau et de raccorder plus facilement une des maisons du lotissement de la Combe.
- Quartier de la Forge : la solution initialement envisagée ne pourra être appliquée sans de grandes difficultés pour les riverains. Une étude au cas par cas sera réalisée.
- Bâche incendie : En raison du refus d'un des propriétaires du terrain sur lequel elle devait être construite, son implantation devra être modifiée. Des solutions sont à l'étude, sur des terrains voisins.

8000 m<sup>3</sup> de remblai seront évacués au cours des travaux : certains sites ont déjà été trouvés pour les accueillir, d'autres sont envisagés. Pour les travaux au hameau du TREMBLAY, le site de l'ancienne décharge sauvage, située Chemin de l'Épine sur un terrain communal, sera utilisé, et ainsi remblayé. Des arbres y seront ensuite replantés.

Par courrier, M. Gérard PELISSON informe la commune qu'il accepte que le réseau d'assainissement traverse un de ses terrains, à certaines conditions. Il demande notamment que l'accès à ce terrain, propriété de la commune, soit remis en état et entretenu. Ses demandes sont jugées raisonnables et techniquement réalisables ; elles seront donc satisfaites.

Par courrier, M. Christian JACQUEMIN se déclare peu satisfait des réponses qui ont été apportées à ses demandes lors du précédent Conseil Municipal, et développe ses arguments. Il demande que les études relatives au projet eau/assainissement soient payées par le budget général, **et que toutes les habitations se voient appliquer la taxe d'assainissement dès à présent, y compris celles qui ne sont pas encore raccordées au réseau.** La position du Conseil Municipal n'a pas changé sur le sujet. **Les études ont été financées par un emprunt et la loi n'autorise pas de taxer des habitations non raccordées.**

Enfin, le Conseil Municipal prend à l'unanimité une délibération pour valider l'emprunt permettant de financer les travaux relatifs au projet eau/assainissement, portant sur les conditions du prêt.

## 5) Questions diverses

- Situation de trésorerie : La Commune dispose à ce jour de 131 299,83 €.
- Conformément à ce qui a été décidé en 2015, l'éclairage public est désormais éteint chaque nuit entre 23h00 et 5h00. Une erreur ayant visiblement été commise par l'entreprise en charge de l'entretien et du paramétrage des coffrets électriques, une partie du village reste néanmoins éclairée après 23h00 (près du hangar communal). Le SIEA sera contacté afin que l'erreur soit corrigée.

Il est rappelé que les horaires de l'éclairage public pourront être à nouveau modifiés à l'avenir, si le Conseil Municipal le décide. Pour éviter de se voir facturer une intervention du SIEA, d'éventuelles modifications ne seraient réalisées qu'à l'occasion de l'entretien annuel des coffrets en 2017, comme cela a été le cas cette année. Un bilan de la mesure d'extinction sera donc fait en fin d'année 2016, et il sera ensuite décidé si elle doit être maintenue, aménagée ou abandonnée en 2017. M. le Deuxième Adjoint rappelle toutefois que cette mesure doit faire économiser près de 2000 € par an à la commune, qu'elle doit à terme servir à financer la pose de nouveaux points lumineux dans les endroits qui en sont dépourvus, et que, si elle venait à être abandonnée, il faudrait trouver d'autres sources d'économies équivalentes dans cette période particulièrement difficile sur le plan budgétaire.

- Un propriétaire forestier construit une cabane sur son terrain sans avoir déposé de permis de construire. Il a jusqu'à présent ignoré les demande de régularisation de la commune. Celle-ci va donc lancer une procédure pour faire procéder à l'arrêt de la construction et à la démolition du bâtiment.
- M. Damien ABAD, Président du Conseil Départemental de l'Ain, informe la commune qu'elle ne percevra plus le fonds de compensation genevois, car ses conditions d'attribution ont été modifiées.
- À la demande du Centre de Gestion, le Conseil Municipal prend une délibération donnant mandat à M. le Président du Conseil Départemental pour négocier en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective.
- Madame Nathalie TELLE est actuellement arrêtée, pour une durée d'au moins 1 mois. Madame Yannick THOMAS a été engagée en CDD pour la remplacer.

## 8) Compte rendus de réunions

- CCHB, Conseil Communautaire : 600 000 € seront attribués aux communes pour leurs travaux d'investissement, selon des modalités restant à définir.

Le plan d'économies annoncé se précise : toutes les associations sportives verront leur subvention baisser de 10 %.

Le CRPF va contacter tous les propriétaires privés sur IZENAVE, LANTENAY et OUTRIAZ pour leur proposer une aide à la gestion forestière.

L'entreprise SADE a été retenue pour la construction de la station d'épuration du TREMBLAY.

- Conseil d'école : L'effectif prévu pour le RPI à la rentrée 2016 est de 78. La quatrième classe sera maintenue.

Les horaires des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pourraient être modifiés à IZENAVE et OUTRIAZ en 2016/2017 ; ceux de LANTENAY resteront inchangés.

Concernant les TAP, un intervenant supplémentaire pourrait être nécessaire à OUTRIAZ, pour se conformer aux taux d'encadrement réglementaires.

- Pompiers : Des travaux vont être nécessaires au local d'OUTRIAZ (isolation, bardage, électricité), et du matériel devra être acheté. Le montant prévu est d'environ 5000 €, à partager entre les communes de LANTENAY et OUTRIAZ.

- Syndicat des eaux du VALROMEY : Le contrat d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux pourrait être renégocié, à la demande de cette dernière. Des conséquences seraient alors à prévoir sur le prix de l'eau en 2017.

Une fois l'ordre du jour épuisé, M. le Maire donne la parole à M. Matthieu TAVERNE, qui a assisté à la réunion. Celui-ci conteste à nouveau le mode de facturation de l'eau adopté par la commune ; il demande à ce que la première des deux factures annuelles porte clairement la mention « facture estimative », et n'indique ni relevé ni index, puisqu'aucun relevé n'a été effectué.

Hors séance, Monsieur Le Maire donne la parole à M TAVERNE qui fait part de l'anomalie de la facture estimative qui comprend un index de relevé.

En réponse, nous l'informons que le logiciel de la mairie ne permettait pas de faire les factures estimatives sans saisie d'index, l'estimation se faisant au pourcentage de la dernière consommation.

Fin de la réunion à 23h30.

Prochaine réunion : mi avril